

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12433**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - spécialité Occitan

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les situations ou contextes professionnels les plus caractéristiques concernent l'enseignement, la politique et l'animation culturelle, la traduction, le journalisme (au niveau régional). Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

- enseignant public bilingue (concours spécial langues régionales de professeur des écoles, CAPES d'occitan) ou enseignant du privé associatif (*Calandretas*), journaliste, éditeur, libraire, animateur culturel ;

- il peut être employé par des collectivités territoriales, à un niveau de responsabilité élevé.

A l'issue de la formation sont acquises les compétences suivantes :

- Compétences orales et écrites de niveau C1 en occitan. Maîtrise de la culture et de la langue occitane dans toute sa diversité (y compris dialectale).

- Aptitude à rédiger et à exposer oralement, en occitan et en français, une problématique originale, à concevoir et produire des textes de qualité en langue occitane et en français, sous forme de rédaction ou de traduction, et en assurer la diffusion.

- Capacité de synthèse personnelle à partir d'un corpus varié dans un domaine défini (notamment comparatiste, ou bien exclusivement lié à la culture régionale). Capacité à opérer des mises en relation entre des supports de nature et de genre différents afin d'en présenter une synthèse ou une analyse critique. Capacité à concevoir des stratégies permettant la mise en œuvre de transferts culturels selon des savoirs et savoir-faire liés à la spécialité.²

D'autres compétences auront été acquises, qui ne suffiraient pas à elles seules à justifier une inscription en Master, mais qui permettent une réorientation : capacité à mener une recherche électronique, à synthétiser un document scientifique en le faisant passer d'une langue source à une langue cible, à faire un travail d'enquête de terrain en rapport avec la langue occitane, être à même de mobiliser des compétences de rédacteur, au plus haut niveau, en langues occitane et française, capacité de se repérer dans un univers professionnel spécifique (enseignement, entreprise) et à traiter des problèmes spécifiques à cet environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Langues et cultures européennes (traduction).

Métiers de la culture au niveau régional (journalisme, édition, librairie, animateur culturel).

Métiers de la fonction publique (territoriale, d'Etat et internationale) requérant des compétences en langues européennes et une solide connaissance des cultures des pays étrangers (Communauté Européenne et hors Communauté Européenne).

Enseignement et recherche après poursuite d'études en Master et en Doctorat.

Formateur (formation initiale ou continue),

Animateur culturel,

Rédacteur (presse, culture, patrimoine, etc.),

Traducteur littéraire, traducteur réviseur,

Professeur des écoles de l'enseignement public bilingue (concours spécial de professeur des écoles langues régionales), après master et concours.

Professeur des écoles de l'enseignement associatif, enseignement par immersion (*Calandretas* - centre de formation *Aprène*).

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les semestres 1 et 2 sont composés d'un tronc commun à la mention, d'une ouverture disciplinaire (informatique, langues, culture générale, PPP), et d'un socle disciplinaire. La charge disciplinaire s'accroît en 2e et 3e années, au moment-même où sont offertes des possibilités accrues de préprofessionnalisation. L'ouverture disciplinaire est également présente à ces niveaux de la formation (langues, informatique notamment).

Au cours de leur formation, les étudiants sont conduits à faire un ou plusieurs stages en relation avec la spécialité et/ou le domaine professionnel vers lequel ils ont prévu de se diriger.

La formation s'organise en 6 semestres. La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre toutes les UE, et à l'intérieur des UE, compensation entre ECUE, conformément aux demandes d'habilitation. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE

égales ou supérieures à 10. Au terme de l'année universitaire, la compensation s'effectue entre semestres.

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu à l'écrit et/ou à l'oral selon les matières enseignées. Chaque unité d'enseignement est notée de 0 à 20, 10 étant la note suffisante pour valider un enseignement ; Les UE constitutives de chaque semestre totalisent 30 ECTS. Chaque crédit à un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre les éléments constitutifs d'UE (ECUE). Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	90 % enseignants-chercheurs 10% enseignants.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Prise en compte de certifications émanant d'autres universités françaises par validation partielle. Autres certifications : Accords ERAMUS : Espagne : Universitat de les Illes Balears, Palma de Mallorca, Espagne : Universidad de Santiago de Compostela Italie : Università degli Studi di L'Aquila, L'Aquila Italie : Università degli Studi di Torino, Torino	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MONTPELLIER

Historique de la certification :